



Notre Assemblée Générale s'est tenue le **mercredi 18 juillet 2018 à Comiac** un nouveau bureau a été élu : lire le compte rendu  **dans la Dépêche**



Nous étions tous profondément décidés à utiliser tous les moyens légaux pour arrêter le projet éolien de façon à préserver la biodiversité sur notre secteur.

Nous voulons éviter que les parcelles impactées par les socles de béton (1500 tonnes plus 600 tonnes de ferrailles) qui resteront dans le sol après la fin de vie des éoliennes dans 15 ou 20 ans deviennent des parcelles industrielles et polluent les nappes phréatiques. Nous voulons empêcher la disparition de la biodiversité (oiseaux et chiroptères).

Pour cela nous aurons besoin d'aide financière et d'adhérents car nous demandons à **Maître IZEMBARD** d'intervenir dans le combat qui va s'engager.

- Le collectif Anti-éolien pour la sauvegarde du Cantal organise une grande manifestation le 9 août 2018 au Puy Mary pour manifester l'opposition grandissante de la population. 150 éoliennes de 200 m de haut sont prévues dans la Châtaigneraie
  - 10 h rassemblement au col de Serres pour la marche de protestation
  - 12 h au pas de Peyrol, pour un pique-nique tiré du sac
  - Contact : **Jean-Claude Muet**

Quelques informations nous ont semblé importantes à vous transmettre. Un certain nombre d'entre elles sont disponibles sur notre site : <http://appgecomiac.for-lac.com/>

N'hésitez pas à le consulter, cela renforcera son positionnement sur les moteurs de recherche... Dans le texte, comme sur le site, les liens sont mis **en gras et en rouge**, il suffit de cliquer dessus

- ☞ La députée du Lot, **Huguette Tiégna** a conclu son intervention **le 29 juin à Gramat** par : « *Nous avons le devoir de produire des énergies propres tout en relevant le défi essentiel de la protection de l'environnement et de la Biodiversité. Le Lot est sujet à des épisodes de pollution, notamment par l'eau, il est donc primordial d'être attentifs aux risques que l'on fait courir à la population* ».
- ☞ Un commissaire enquêteur, dans le département de la Vienne, sur la commune de Champagné Saint Hilaire (86130) a reconnu que la **dépréciation de l'immobilier** avoisinait les 30 % quand un parc éolien était installé. Lire aussi l'article de **La Nouvelle République du 6/07/18** : « **Les responsables des Gîtes de France de l'Indre et de la Vienne ont attesté qu'ils ne labellisent plus les hébergements impactés par les éoliennes** ».
- ☞ Le 10 juillet 2018 la députée **Marie-France Lorho** du Vaucluse dépose une question écrite n° 10425 ; intitulée : « **Mensonges et nuisances de l'éolien industriel** » elle conclut par :  
*L'éolien industriel, à l'image des objectifs de la loi de transition énergétique, est donc utopique et destructeur. En réalité, l'éolien industriel n'apporte pas une réelle solution au problème énergétique mais constitue un poids trop important.*
- ☞ Le coût du soutien aux énergies renouvelables augmentera en 2019 : le gendarme de l'énergie a évalué à 7,78 milliards d'euros pour 2019, **en hausse de 4%** par rapport à la prévision pour 2018, le montant des charges qui permettent de financer le soutien public aux énergies renouvelables.
- ☞ **Vézelay menacé par des éoliennes** ! Après le Mont Saint Michel, **Chartres**, et des dizaines de sites français emblématiques qui font partie des plus grandes merveilles du monde, c'est au tour de la basilique de Vézelay d'être attaquée par des promoteurs éoliens, véritables vautours du patrimoine qui, pour de l'argent, osent vouloir saccager ce site.

- Nouvelles **de la FED**

- **Éoliennes : 30 millions de tonnes de béton** pour sauver la biodiversité par Jean-Louis Butré : À l'horizon 2025, 30 millions de tonnes de béton armé vont être coulés dans le sol de la France pour implanter 20.000 éoliennes programmées par Nicolas Hulot. Comment accepter un tel double langage d'un ministre de l'Environnement qui a déclaré solennellement vouloir protéger la biodiversité de la France et lutter contre l'artificialisation des sols à grands effets d'annonces médiatiques et de shows écologiques ?
- Depuis quelques mois, concernant l'éolien, il se dessine une réelle montée de l'inquiétude de nombreux élus toutes tendances confondue. N'hésitez pas à demander à vos élus (députés, sénateurs, maires etc... qui partagent les inquiétudes de la FED concernant le programme éolien terrestre et offshore de se faire connaître en envoyant un mail à [contact@environnementdurable.net](mailto:contact@environnementdurable.net)
- **Antoine WAECHTER** le développement de l'éolien terrestre repose sur une escroquerie intellectuelle et politique lire [sur Facebook](#)

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "**...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences....**"

**La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé.**

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

**N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis**

Bien cordialement pour le bureau  
Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de la FED  
06.43.80.15.87  
[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)  
[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)  
site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :  
Brigitte Briard, [présidente](#)  
Dominique Lacambre, [trésorier](#)  
Benoît Briard, [trésorier adjoint](#)  
Gilles Forhan, [secrétaire](#)  
Bernadette Forhan, [relecture](#)